



Etablissement Public de
coopération intercommunale

Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 octobre 2008

Présents (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués(es) des communes : **AMBLIE** : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine - **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BÉRON Jean-Paul, LEVERT Roger - **CULLY** : COLLIN Jean-François, de SEZE Jean-Charles - **FONTAINE HENRY** : CAILLÈRE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : de CHASSEY Hugues, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, FRAS Laurence - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard, GOSSIEAUX Emmanuel - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, CARRE Jacky.

Absents (es) excusés (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes : **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre.

Absents (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués (es) titulaires des communes suivantes :

Secrétaire de séance élu : Monsieur Hervé RICHARD de Colombiers sur Seulles

Début de la séance : 20h40

Emargement de la feuille de présence

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- 2. Réception des cartes de déchetterie déposées par les Maires de chaque Commune de la CdC**
- 3. Prévisionnel des investissements à envisager au cours de la mandature**
- 4. Contrat de développement de territoire avec le Conseil général**
- 5. Convention avec le Conseil général relative à la réalisation d'un carrefour type « Tourne à gauche » à Creully**
- 6. Travaux de voirie à St Gabriel Brécy : avenant au marché du programme 2007/2008**
- 7. Approbation du devis relatif aux travaux de lutte contre les inondations à Lantheuil**

8. **Approbation du projet chiffré concernant les travaux d'aménagement de bureaux dans le château et demandes de subventions.**
9. **Création d'un R.A.M. (Réseau d'Assistantes Maternelles), d'une halte garderie et d'une ludothèque**
10. **Convention financière avec la D.R.D.J.S. pour les actions effectuées en 2008 dans le cadre du C.E.L. (Contrat Educatif Local)**
11. **Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seulles : modification des statuts, extension du périmètre, désignation de 8 délégués.**
12. **Acquisition d'un camion et décision modificative**
13. **Désignation d'un représentant à la Mission Locale de l'Agglomération caennaise**
14. **Questions diverses**

Monsieur Pierre FERAL, Vice-Président chargé de l'Environnement, informe l'assemblée qu'il se retire du Bureau de la Communauté de communes, estimant avoir été dépossédé, dans le traitement de certains dossiers, de l'exercice du pouvoir qui lui a été conféré dans le cadre de sa délégation de la compétence Environnement.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le conseil communautaire a approuvé le compte rendu de la séance du 25 août 2008. Une précision est donnée : pendant la période d'hiver, hors des vacances scolaires, l'office de tourisme est ouvert le vendredi après-midi de 14h à 17h et non 18h.

2. RECEPTION DES CARTES DE DECHETTERIE

A la demande du SEROC, des Maires ont apporté les nouvelles cartes de déchetteries non distribuées dans leur commune.

3. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS DE LA MANDATURE

Se basant sur la capacité d'endettement et d'investissement de la Communauté de communes au cours de la mandature, chaque commission, à partir des demandes du terrain et après de nombreux échanges fructueux, a établi son programme. La plupart des propositions a été retenue par la commission Finances qui a élaboré une planification sur 6 ans. Elle la soumet à présent à la délibération du conseil communautaire (voir tableaux joints). En règle générale, on s'attachera à respecter cette programmation, sauf si des impondérables imposent une adaptation ou si d'autres priorités émergent par la suite. Cet échelonnement dans le temps est dicté par la capacité d'endettement, limitée chaque année, et par les programmes de subventions. Ainsi, le contrat de territoire passé avec le Conseil général impose une sélection de certains investissements pendant quatre ans et le report d'autres projets pour les quatre années suivantes. Il en est de même pour les investissements éligibles aux fonds européens soumis eux-mêmes à une planification. Ces derniers concernent les programmes liés à la petite enfance, à la mise en réseau de projets structurant le territoire, aux pépinières d'entreprises.

Commentaires sur les tableaux et décisions :

- **L'environnement** : des travaux hydrauliques essentiellement sont prévus. Une partie de ceux de Lantheuil est à réaliser d'urgence (voir point 7). La CdC s'attachera

également à réaliser un Agenda 21 (programmation de mesures correspondant au Grenelle de l'Environnement, liées aux économies d'énergie, à la préservation de l'environnement, à la lutte contre les effets de serre...). Une étude sur la performance énergétique de nos bâtiments pourra être réalisée. Le programme d'aménagement et d'entretien de la Seulles et des ses affluents sera suivi et financé dans le cadre du Syndicat créé à cet effet (voir point 11).

➤ **Le Développement économique :**

- l'aménagement de l'office de tourisme, actuellement peu visible, sera réalisé rapidement.
- Bien que le Pôle touristique du Bessin produise un guide touristique, la CdC élaborera sa propre plaquette valorisant notamment les éléments du patrimoine et incluant la présentation de circuits thématiques.
- L'entretien des chemins de Grande randonnée revient normalement à la CdC, de même que la partie du Chemin Blanc allant de la carrière d'Orival au CD 22.
- La création de pépinières d'entreprises favorisant l'implantation d'entreprises grâce à une offre de locaux et/ou de services est un investissement productif puisqu'il génère des taxes professionnelles et crée des emplois; il est également éligible aux fonds européens. Ce projet ne sera éventuellement programmé qu'après une étude de faisabilité qui sera menée en 2009 par un groupe de travail constitué de Jean-Paul BÉRON, Yves JULIEN et Philippe LAURENT. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Des totems implantés sur les voies d'accès à la communauté de communes permettront de matérialiser le territoire et de développer le sentiment d'appartenance à une même entité. Le coût annoncé sera probablement minoré.

➤ **Le Patrimoine Bâti :**

- Dans le château, il est prévu l'extension des locaux administratifs en 2009, l'aménagement des abords en 2011 (destruction du local annexe, jugé dangereux, création d'un théâtre de verdure derrière le château) ; les aménagements de 2012 sont à définir. Ces opérations seront financées partiellement par le Conseil général dans le cadre du contrat de territoire.
- La création d'un Relais d'Assistants Maternelles, d'une ludothèque, et d'une halte garderie est prévue à Cully (voir point 9).
- La réalisation du local technique n'a pas été retenue par la commission des Finances dans l'état actuel de nos capacités financières. (voir pour le proposer dans la seconde phase du contrat de territoire)

➤ **Animation Culture Loisirs Sport :**

- concernant les lieux multifonctions, destinés aux manifestations culturelles et artistiques, il a été décidé d'utiliser les locaux désaffectés existant dans les communes. Des éventuels investissements dans ce domaine ne seront éligibles au contrat de territoire que dans quatre ans.
- Les terrains aménagés sont des terrains de sport polyvalents.

➤ **Voirie :**

- la raquette prévue est un aménagement de voirie dans une zone artisanale.
- La mise en place de pistes cyclables n'a pas été retenue au cours de ce mandat, pour des raisons financières, malgré les recommandations de la Préfecture de

contribuer, par là, au respect du Grenelle de l'Environnement. Elles pourraient être aménagées sur les voies existantes ou créées le long de celles-ci, après acquisition de terrains, ou sur les chemins ruraux. Elles sont susceptibles de recevoir une aide financière du Conseil général si elles forment une boucle ou si elles conduisent à un collègue, ce qui serait le cas d'un circuit Lantheuil-Creully, par exemple. Elles font l'objet d'une forte demande de la part de la population qui souhaite pouvoir circuler à bicyclette d'une commune à une autre. Il est possible de préparer ce projet en achetant dès à présent des bandes de terrains de 3 à 4 mètres., ce qui a déjà été fait par la commune d'Amblie le long d'une partie de la route allant d'Amblie à Reviers.

- L'acquisition d'une balayeuse est décidée par une majorité de voix et 4 abstentions. Compte tenu du coût de la sous-traitance actuellement pratiquée, cet investissement sera amorti au terme de quelques années. Elle pourra être utilisée sur les 15 communes. Des fonds de concours seront versés par les communes en remboursement des frais d'entretien des voies d'intérêt communal.

- **Ecoles** : pour des raisons financières, le deuxième groupe scolaire sollicité n'a pu être positionné au cours de ce mandat. Afin de vérifier le bien fondé de la construction d'un premier groupe scolaire, un recensement des futurs effectifs ainsi que des prévisions des communes en terme d'urbanisation est initié. L'investigation portera également sur la nature de cette urbanisation, les logements locatifs ou en accession à la propriété favorisant la venue de jeunes ménages et un renouvellement plus fréquents de leurs occupants, donc la présence continue d'enfants. Il sera également nécessaire de prévoir les incidences des prescriptions du Scot Bessin relatives à la limitation du développement de l'urbanisation à 1,1% de la population en moyenne annuelle. On sera vigilant sur les modalités de mise en œuvre de cette directive. Le résultat de ce recensement permettra d'orienter utilement le débat sur la question de l'édification d'un groupe scolaire. Le débat s'amorce toutefois par les remarques suivantes :

 - une école peu attrayante décourage les parents et favorise les demandes d'inscription dans d'autres établissements. En cas d'absence de structures scolaires ou péri-scolaires sur le territoire de la CdC, le remboursement des frais de fonctionnement versé aux communes d'accueil peut être très onéreux.
 - Un investissement relatif à l'éducation apporte également ses fruits à moyen terme.
 - Un aménagement de locaux anciens peut être aussi coûteux que la construction d'un bâtiment neuf.

Concernant le restaurant scolaire de THAON, le conseil communautaire décide par la majorité des voix, 4 abstentions et 2 oppositions, d'engager sa construction dans le but de répondre aux objectifs suivants :

- faciliter l'organisation du service et la gestion des enfants,
- résoudre les problèmes d'exiguïté des locaux,
- satisfaire la forte demande des parents et des élus sur un projet lancé et attendu depuis six ans,
- répondre à un souci d'équité, à savoir qu'après Creully, il est juste que la commune de Thaon dispose également d'un RSI acceptable.

Un deuxième restaurant scolaire serait édifié avec le groupe scolaire.

4. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Au cours de cette séance, le conseil de la Communauté de Communes d'Orival a voté le programme prévisionnel des investissements pour la période 2008-2014.

Les projets importants concernent un plan pluriannuel de réfection de la voirie d'intérêt communautaire, la construction d'un groupe et de deux restaurants scolaires, l'aménagement de structures permettant d'accueillir les nombreuses associations œuvrant dans les domaines sportif, artistique et culturel, l'édification d'un local de grande capacité, lieu de rassemblement pour la population, et l'aménagement du château de Reviere, siège administratif et associatif de la Communauté de communes.

Dans le cadre de ce programme, le conseil de la CdC délibère positivement à l'unanimité sur la demande de signature d'un contrat départemental de territoire entre le Conseil général du Calvados et la Communauté de communes d'ORIVAL pour une durée de 4 ans qui concerne : les travaux d'aménagement du siège de la CdC et la construction d'un complexe sportif et d'animation, lieux structurants pour notre territoire.

Au total, le Conseil général apporte un financement global de 366 000 € sur 4 ans portant sur une dépense subventionnable de 915 000 € HT, conformément aux données définies dans le tableau ci-dessous.

La Communauté de communes d'Orival fera parvenir, dès qu'ils seront mis au point, les dossiers techniques de chaque opération comportant l'évaluation des dépenses, le plan de financement et le calendrier prévisionnel d'exécution.

Projets retenus	Descriptif succinct	Coût HT	Dépense Subventionnable	Taux	Subvention Départementale (CDT)	Taux de la Subvention avec d'autres financements	Echéancier
Aménagement du siège de la Communauté de Communes	Réhabilitation Intérieure et extérieure du château de Reviere,	60 000	60 000	40%	24 000	40%	2009
	siège de la CdC d'ORIVAL	60 000	60 000	40%	24 000	40%	2011
	et achat de mobilier (3 phases : 2009-2011-2012)	60 000	60 000	40%	24 000	40%	2012
Construction d'un Complexe sportif lieu d'animation	Située sur la commune de Creully, commune centre de la CdC et siège du collège. Cette structure pourrait accueillir 600 à 800 personnes et serait un élément structurant pour le territoire	1 000 000	735 000	40%	294 000	58.9%	2010
TOTAUX		1 180 000	915 000		366 000		

5. AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A CREULLY : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le conseil communautaire décide d'aménager un carrefour de type « tourne à gauche » sur la route départementale 82 à Creully afin de faciliter et de sécuriser la desserte de la déchetterie.

Le Conseil communautaire autorise M. Le Président à signer la convention qui sera passée avec le conseil général dont l'objet est de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement des travaux concernant le domaine public départemental et que la communauté de communes envisage de réaliser.

La Communauté de communes finance l'ensemble des ouvrages estimés au total de 70 000 € HT, 83 720 € TTC. Le Département confiant à la Communauté de communes la réfection et la réalisation de la chaussée départementale, verse une participation financière correspondant à l'estimatif des travaux HT, soit 35 169 €. Il a également décidé d'octroyer à la commune de Creully une subvention de 17 250 € sur les crédits provenant du produit des amendes de police, aide qui sera ensuite reversée à la Communauté de Communes. Pour financer le résiduel, la CDC pourra contracter un emprunt.

Le conseil communautaire désigne la direction départementale de l'équipement comme maître d'œuvre de l'opération. Elle se chargera également de faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence.

Le prévisionnel de ces dépenses et de ces recettes est inscrit au budget 2008. La dépense réelle sera connue lorsque le marché sera attribué. Cette décision est prise à l'unanimité.

6. TRAVAUX DE VOIRIE A ST GABRIEL BRECY : avenant au marché du programme 2007/2008

Lors du conseil communautaire du 25 août dernier, nous avons fait le point des travaux de voirie réalisés dans le cadre du programme 2007 qui a fait l'objet d'un marché N° 14 964 2007 8 notifié le 16 février 2008 à l'entreprise Martragny. Ce marché est d'un montant de 383 616.37€ HT, soit 458 805.18 € TTC. Grâce aux économies réalisées dans le cadre de ce programme, nous avons pu engager des travaux de voirie non prévus à Tierceville et à Villiers le Sec.

D'autre part, les travaux à réaliser rue du Bout Cachard à St Gabriel Brécy n'avaient pas été intégrés dans le marché, la commune n'ayant pas signalé la nécessité de ces travaux dans les délais. La dépense, évaluée à 48 421.50 € HT, soit 57 912, 11€ TTC, a cependant été inscrite au budget. Considérant cet élément, un avenant au marché peut être passé avec l'entreprise. Le conseil communautaire, à l'unanimité, en donne l'autorisation à M. le Président.

7. APPROBATION DU DEVIS RELATIF AUX TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A LANTHEUIL

Les habitants du quartier du Chemin Blanc à Lantheuil subissent, depuis plusieurs années, des inondations par ruissellement dans leur garage. Des réunions ont été organisées avec les riverains et les propriétaires. Pour répondre à leur demande pressante, il est nécessaire, dans un premier temps, de parer au plus urgent en créant un fossé. Le devis proposé établi par l'entreprise SOREL à Eterville est d'un montant de 3 855.90 € TTC.

La CdC accepte ce devis.

Un programme plus vaste de lutte contre les inondations par ruissellement prévu par le Cabinet Alise en des lieux jugés prioritaires du bassin versant sera engagé au printemps prochain. Au préalable, une étude sera menée, une Déclaration d'Intérêt Général et des subventions sollicitées, puis un appel public à la concurrence sera lancé. Dans ce programme est incluse la phase 2 des travaux à Lantheuil : mise en place de buteaux de terre, intervention d'un géomètre, achat d'un terrain et plantations, création d'un réservoir de 1000 m³. Etant en partie responsable de ces inondations consécutives à une urbanisation non suffisamment maîtrisée, la commune de Lantheuil versera un fonds de concours.

Les travaux touchant plus spécifiquement les cours d'eau et les berges, visant à prévenir les inondations par débordement, seront, à compter du 1^{er} janvier 2009, du ressort du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles.

8. APPROBATION DU PROJET CHIFFRÉ DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BUREAUX AU CHATEAU

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises Paul MARIE et GUILBERT à Courseulles sur Mer, PRUNIER et Volts et lumières à St Vigor le Grand, afin d'évaluer le montant des travaux d'aménagement de bureaux au château. Ils s'établissent ainsi :

➤ Cloisons, doublages, faux plafonds, châssis, habillage fenêtres, châssis fixes, coffres plinthes, blocs portes		
○ Entreprise PRUNIER	26 953 € HT	32 236 € TTC
○ Entreprise Paul MARIE	24 525 € HT	29 332 € TTC
➤ Electricité :		
○ Entreprise Paul MARIE	13 151 € HT	15 728 € TTC
○ Entreprise Volts et Lumières	23 486 € HT	28 090 € TTC
➤ Peinture :		
○ Entreprise Prunier	6 515 € HT	7 792 € TTC
○ Entreprise Guilbert	9 176 € HT	10 974 € TTC
➤ Ouverture dans mur et création d'une trémie		
○ Entreprise Paul MARIE	3 730 € HT	4 461 € TTC
➤ Fourniture d'un escalier hélicoïdal sapin		
○ Entreprise LAPEYRE	1 545 € HT	1 848 € TTC
➤ Achat de mobilier		
	<u>10 534 € HT</u>	<u>12 599 € TTC</u>
TOTAL	60 000 € HT	71 760 € TTC

Le conseil approuve ces travaux à l'unanimité et retient les devis les moins onéreux. Le dossier sera examiné en commission permanente du Conseil général en décembre, les travaux pourront commencer en janvier.

9. CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, D'UNE HALTE GARDERIE, D'UNE LUDOTHEQUE ET EXTENSION DES COMPETENCES DE LA CdC AU SERVICE « PETITE ENFANCE ».

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la présence de quatre vingts assistantes maternelles sur le territoire de la Communauté de communes et du bénéfice qu'elles trouveraient dans la création d'un Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.), lieu d'échanges fructueux, de formation, d'information et de complément d'activités en direction des enfants. Il précise que les écoles préélémentaires n'accueilleront plus d'enfants de deux ans à compter de la rentrée scolaire prochaine. Le service de garde des enfants est donc amené à se développer.

Il rappelle que des locaux peuvent être mis à la disposition de la CdC par la commune de Cully pour y créer le point accueil de l'animatrice du R.A.M. Il précise le financement qui peut être obtenu par la Caisse d'Allocations Familiales pour les dépenses d'équipement et de fonctionnement (essentiellement la rémunération de l'animatrice) : 14 965 € par an, sans Contrat Enfance Jeunesse (qui est une sorte de label) ou 22 842 € par an, avec Contrat Enfance Jeunesse. Le conseil général peut également apporter une aide de 6 098 euros par an pour le fonctionnement et de 40% des dépenses d'investissement, soit 6 000 € pour un projet d'aménagement évalué à 15 000 € HT. Des fonds européens peuvent être également obtenus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- l'extension des compétences de la Communauté de Communes au service « Petite Enfance »
- la création d'un Relais d'Assistants Maternelles.
- le choix d'un prestataire qui aidera au recrutement de l'animatrice et la rémunérera : la Mutualité Française du Calvados. Ainsi, en cas de fermeture du RAM, l'animatrice sera réintégrée, par les soins de la mutualité, dans un autre RAM.
- la constitution d'un comité de pilotage pour la création de ce R.A.M. qui sera composé de représentants de l'intercommunalité (Madame Nathalie MAUGER, Mme Muriel ROULLAND-BALACKI), d'un représentant de la C.A.F. (Mme ALIX), du prestataire et d'un membre du pôle d'action sociale de Caen Ouest.

Un co-voiturage des assistantes maternelles sera organisé.

Pour ce qui est de la création d'une halte garderie, le financement du Conseil général est de :

- ✓ 500 € par place d'accueil la 1^{ère} année
- ✓ 350 € par place d'accueil la 2^{ème} année
- ✓ 200 € par place d'accueil la 3^{ème} année

La création d'une ludothèque est aussi envisagée. Des jouets pourront y être prêtés aux assistantes maternelles et aux parents. Le conseil communautaire décide de mener une étude relative à ce projet.

Le conseil approuve ces projets à l'unanimité et donne pouvoir au Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

10. CONVENTION FINANCIERE AVEC LA D.R.D.J.S. AU TITRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports se propose d'apporter un soutien financier à la CdC d'ORIVAL pour la mise en place d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Cette aide est d'un montant de 6 700 € pour 2008.

Ces fonds seront utilisés pour financer les animations et les sorties des adolescents et préadolescents du Centre de loisirs de la CdC. Un bilan de l'utilisation de la subvention est fourni à la D.R.D.J.S. en fin d'année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à passer avec l'Etat.

11. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SEULLES

A. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles

Vu les articles L 5214-21, L 5711-3 du Code Générales des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 5711-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu les articles L 5211- 17 et 5211-20-1 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 septembre 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles,

Rappel historique du Syndicat : Créé en 1986, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles (SIAES) regroupait les communes de : Amblie, Banville, Colombiers S/Seulles, Courseulles S/Mer, Creully, Esquay S/Seulles, Graye S/Mer, Hottot les Bagues, Juvigny S/Seulles, Le Manoir, Reviere, Saint Gabriel Brécy, Saint Vaast S/Seulles, Vaux S/Seulles, Vienne en Bessin, Villers Bocage, Villiers le Sec.

Avec la création des communautés de communes et dans la mesure où elles exercent cette compétence par le mécanisme de représentation-substitution, Orival et Villers Bocage Intercom ont de plein droit remplacé leurs communes membres.

De fait, avec la présence des communautés de communes, le SIAES est devenu un Syndicat mixte. Ni ses attributions, ni son périmètre ne sont pour autant modifiés.

En 2005, le Pays du Bessin au Virois, avec la participation des collectivités compétentes du bassin versant, a recruté un technicien rivière. Cette démarche avait pour but de coordonner l'ensemble des actions menées sur le bassin versant et de répondre à long terme à la restauration de la qualité des cours d'eau comme l'imposent dorénavant les directives européennes.

Ce poste était aussi l'occasion de repenser la maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente qu'est le bassin versant. De plus, au regard des exigences européennes, les financeurs que sont l'Agence de l'Eau et la Région accordent des taux de subvention pouvant atteindre 80% à la condition que les travaux soient réalisés par un maître d'ouvrage unique sur le bassin et dans le cadre d'un périmètre englobant un maximum de collectivités.

La structure existante était le SIAES et une extension de son périmètre a alors été envisagée.

Cette étape devait être précédée d'une modification des statuts du syndicat comme l'avait décidé le conseil syndical du 10 février 2007.

L'objet du syndicat change : les statuts de 1986 stipulent : « le Syndicat a pour objet l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien intéressant les obstacles naturels et destinés à assurer le libre écoulement des eaux et à prévenir les inondations de la Seulles ».

Là où le syndicat intervenait pour essentiellement curer le cours de la Seulles et entretenir les ouvrages présents, il doit maintenant avoir un rôle plus avancé et aura pour objectifs entre autres :

- le bon état écologique des milieux aquatiques ;
- un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux ;
- le développement harmonieux des usages des cours d'eau ;
- la prévention des inondations.

et de façon plus globale sur la Seulles et ses affluents, la compétence du syndicat concerne :

- la réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions ;
- la mise en place des programmes de restauration et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
 - o la gestion raisonnée de la végétation des berges,
 - o l'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
 - o la mise en place d'aménagements pour le bétail,
 - o la protection ponctuelle des berges par des techniques végétales,
 - o l'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou pour la préservation des milieux aquatiques.
- l'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés aux cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains ;
- le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau et les usages concernés.

Les affluents concernés sont ceux énumérés dans un document annexé avec les linéaires de berges correspondants et portés sur le document dans la mesure où les collectivités compétentes ont adhéré au Syndicat. Pour ORIVAL, les affluents de la Seulles sont : *la Thue, la Mue, le Douet, le Chironne, la Gronde et la Fontaine d'Erville. Le linéaire total est de 89 660 m, la population de 7 027 habitants.*

La composition du Comité Syndical change. Des communautés de communes souhaitent adhérer pour l'ensemble de leur périmètre et non plus seulement en substitution des communes déjà membres. Une représentation doit être prévue.

Il est proposé :

- Pour les établissements publics de coopération intercommunale : 8 délégués titulaires
- Pour les communes : 2 délégués titulaires.

Les modalités de contribution des collectivités membres ne changeraient pas : elles sont et seront calculées de la façon suivante :

- Linéaire de berge : 50%
- Population : 50%

Par ailleurs, Monsieur le Président du syndicat a proposé de mettre en place une commission chargée des travaux. Elle sera composée de 8 membres désignés par le Comité Syndical.

Les autres caractéristiques des statuts restent inchangées sur le fond tout en prenant en compte l'adhésion future de nouveaux candidats en prévoyant une nouvelle représentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte des nouveaux statuts présentés et annexés à la présente,**
- **Adopte la représentation des membres,**
- **Adopte les nouvelles compétences présentées,**
- **Accepte la prise d'effet de ces modifications au 1^{er} janvier 2009,**
- **Autorise le Président à engager les démarches adaptées et à signer tous documents nécessaires.**

B. Extension du périmètre

Vu les articles L 5211-18 1° et 2° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les candidatures des collectivités énumérées dans le tableau ci-après,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 septembre 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles,

En l'état actuel des candidatures confirmées, la situation est la suivante :

Membres actuels		Membres futurs
Commune de Amblie	Représentée par la Communauté de communes d'Orival	Communauté de communes d'Orival
Commune de Colombiers S/Seulles		
Commune de Creully		
Commune de Reviars		
Commune de Saint Gabriel Brécy		
Commune de Tierceville		
Commune de Villiers Le Sec		
Commune de Hottot Les Bagues	Représentée par la Communauté de communes Villers Bocage Intercom	Communauté de communes Villers Bocage Intercom
Commune de Villers Bocage		
Commune de Vaux S/Seulles		Commune de Vaux S/Seulles
Commune d'Esquay S/Seulles		Commune d'Esquay S/Seulles
Commune de Vienne en Bessin		Commune de Vienne en Bessin
Commune de Le Manoir		Commune de Le Manoir
Commune de Banville		Commune de Banville
Commune de Graye S/Mer		Commune de Graye S/Mer
Commune de Courseulles S/Mer		Commune de Courseulles S/Mer
		Communauté de communes Entre Thue et Mue
		Communauté de communes Val de Seulles
		Commune de Carcagny

L'article L 5214-27 du CGCT stipule : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte le retrait des communes présentes par représentation-substitution, à savoir : Amblie, Creully, Colombiers S/Seulles, Reviere, Saint Gabriel Brécy, Tierceville, Villiers le Sec pour la Communauté de communes d'Orival, et Hottot les Bagues et Villers Bocage pour la Communauté de communes de Villers Bocage Intercom,**
- **Accepte l'extension du Syndicat à la Communauté de Communes d'Orival, à la Communauté de communes de Villers Bocage Intercom, à la communauté de commune du Val de Seulles, à la Communauté de communes Entre Thue et Mue et à la commune de Carcagny, pour l'ensemble de leur territoire,**
- **Accepte la prise d'effet de cette extension au 1^{er} janvier 2009,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.**

C. Désignation de 8 délégués au Syndicat de la Seulles et de ses Affluents :

Vu le projet de modification de statuts en cours et leur prise d'effet au 1^{er} janvier 2009,
Vu la demande d'adhésion de notre communauté de communes,

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, 8 délégués titulaires pour le représenter au Syndicat de la Seulles et de ses affluents à compter du 1^{er} janvier 2009, dont les noms suivent :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| - Jean-Paul BÉRON | - Laurence FRAS |
| - Philippe CAILLÈRE | - Catherine LEBESNERAIS-SAVINELLI |
| - Robert CAUMONT | - Richard MAURY |
| - Jean-François COLLIN | - Hubert THOMAS |

12. ACQUISITION D'UN CAMION ET DECISION MODIFICATIVE

L'acquisition d'un camion destiné à l'usage de la Communauté de communes pour 65 %, de la commune de Martragny pour 25 % et de la commune de Rucqueville pour 10 % est décidée. Les dépenses de fonctionnement (carburant, réparations...) seront partagées dans les mêmes proportions. Les frais relatifs à l'assurance et à la carte grise seront pris en charge par la CdC.

Coût de cet investissement : 16 100 € HT, 19 255,60 € TTC. La dépense n'ayant pas été prévue du budget, une décision modificative s'impose (Voir point 14).

Cette décision est prise à l'unanimité.

13. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Lieu d'accueil et relais d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, la Mission Locale a été créée par les collectivités locales et sous l'impulsion de l'Etat, pour conseiller et orienter les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi dans leur vie quotidienne. Elle leur assure un accompagnement global et un suivi individualisé jusqu'à ce qu'ils obtiennent un emploi pérenne et s'insèrent dans la société. Elle favorise le lien avec le monde économique notamment par la mise en relation des jeunes avec les entreprises.

A la demande du Président, M. Jean-Paul BÉRON a assisté à la réunion du conseil d'administration de la Mission Locale de l'agglomération caennaise du 25 septembre, au cours de laquelle il a été essentiellement fait un point de la situation par le nouveau directeur. (le président est également nouveau).

Activité de la Mission Locale de l'agglomération Caennaise en direction des jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes d'Orival en 2007 :

	Femmes	Hommes	Total
16 – 21 ans	11	17	28
22 – 26 ans	11	9	20
Total	22	26	48

Les statuts de la Mission Locale prévoyant que le conseil d'administration est composé notamment d'un élu des Communautés de communes, le Président invite le conseil à désigner un représentant de la CdC à la Mission Locale.

A l'unanimité, M. Jean-Paul BÉRON est désigné.

14. QUESTIONS DIVERSES

1/ Décision modificative

investissement	dépenses	recettes
O21 virement		11 944,00
21757 achat d'un camion	19 256,00	
10222 FCTVA		2 981,00
1314 fonds concours		5 696,00
1611 capital emprunt	1 365,00	
1611 emprunt SAFER		100 000,00
21711 achat du terrain	100 000,00	
totaux	120 621,00	120 621,00

fonctionnement	dépenses
022 dépenses imprévues	- 14 460
023 virement	11 944,00
66111 intérêts d'emprunts	2 016,00
67	500

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité

2/ Travaux d'électricité au stade et dans les vestiaires de Martragny

Pour des raisons de sécurité, il est urgent de procéder à la réfection de l'installation électrique des vestiaires et du stade de Martragny, ainsi que du stade de Creully. Les devis établis sont les suivants :

	Entreprise MADELAINE	Entreprise MATELEC
Stade et vestiaires de Martragny	14 147 HT / 16 920 TTC	11 695 HT / 13 987 TTC
Stade de foot de Creully	6 389HT / 7 641TTC	6 870 HT / 8 216 TTC

A l'unanimité, le conseil opte pour les propositions les moins disantes.

3/ Afin de s'assurer que le budget sera voté dans les délais légaux (avant le 31 mars), une programmation de réunions de chaque commission visant à préparer son budget de fonctionnement 2009 est établie. L'ensemble des propositions sera étudiée par la commission Finances qui établira le budget 2009. Celui-ci devrait pouvoir être voté par le conseil communautaire au cours de la 1^{ère} quinzaine de Mars.

4/ Il est fait état, par M.LEVERT, d'un retour négatif sur la qualité des repas servis par API Restauration. Monsieur LEU rapporte les propos des gestionnaires de cantines ayant pu s'exprimer au cours d'une réunion récemment organisée. Celles-ci ont relevé et ont elles-mêmes des jugements globalement positifs. API Restauration fait appel à de nouvelles saveurs et apporte un changement dans la culture alimentaire.

5/ Une réunion des Maires est prévue en Décembre afin de définir, dans chaque commune, la répartition des voies d'intérêt communautaire et des voies d'intérêt communal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 0 h 10.

